

NOUVEAU CADRE DES ACTIVITÉS DE MDC

Section 1 Apprentissage collectif	Connaissances, compétences et habiletés acquises dans le cadre d'activités d'apprentissage collectif ou en équipe, telles que les collaborations interprofessionnelles et les partenariats avec les patient·es. Les activités doivent être interactives par leurs possibilités de discussions, et peuvent avoir lieu en personne ou virtuellement.
Section 2 Autoapprentissage	Connaissances, compétences et habiletés acquises dans le cadre d'activités d'apprentissage autonome.
Section 3 Rétroaction et amélioration	<p>Rétroaction reçue : Commentaires reçus concernant vos connaissances, vos compétences ou votre rendement vous permettant de repérer les possibilités futures d'activités d'apprentissage ou d'amélioration de la qualité (AQ).</p> <p>Rétroaction fournie: Commentaires transmis aux personnes, aux groupes ou aux équipes, ou par rapport à des systèmes.</p> <p>Initiatives d'amélioration : Activités réalisées pour améliorer, entre autres, les soins aux patient·es; le bien-être des médecins; les pratiques professionnelles; la formation médicale; les systèmes de santé; l'équité, la diversité et l'inclusion; ainsi que la santé planétaire. Les initiatives d'amélioration englobent l'AQ et les systèmes.</p>

Section 1 : Apprentissage collectif

- Aucune exigence de crédit minimale
- Maximum de 50 crédits par cycle quinquennal au titre de la section 1 (activités non agréées)

Connaissances, compétences et habiletés acquises dans le cadre d'activités d'apprentissage collectif ou en équipe, telles que les collaborations interprofessionnelles et les partenariats avec les patient-es. Les activités doivent être interactives par leurs possibilités de discussions, et peuvent avoir lieu en personne ou virtuellement.

Activités admissibles	Activités agréées	Activités non agréées	Exigences relatives à la consignation des crédits
Conférences	1 crédit par heure	0,5 crédit par heure	Veuillez inscrire : <ul style="list-style-type: none"> • le titre de l'activité; • un message clé appris; • vos réponses aux questions de réflexion (facultatif).
Clubs de lecture	1 crédit par heure	0,5 crédit par heure	
Conférences en milieu hospitalier* (p. ex. séances scientifiques et analyses des cas de morbidité et de mortalité) * À l'exclusion des tournées d'enseignement.	1 crédit par heure	0,5 crédit par heure	
Autres apprentissages collectifs[†] En voici des exemples : <ul style="list-style-type: none"> • cours; • séminaires; • webinaires en direct; • ateliers; • séances en groupes restreints; • cours de réanimation (p. ex. ATLS, ACLS, BLS)[‡]. † Le visionnement d'une ou de plusieurs séances enregistrées, sans possibilité de discussion, doit être consigné comme une activité de la section 2 : Autoapprentissage. ‡ Si vous avez reçu une rétroaction directe sur le rendement durant cette activité, vous pouvez consigner à la section 3 le temps que vous avez consacré à recevoir la rétroaction, à l'examiner et à y réfléchir.	1 crédit par heure	0,5 crédit par heure	
Utilisation des médias sociaux pour le transfert des connaissances Participation à des discussions en ligne avec des collègues (y compris des pairs d'autres disciplines) pour échanger des idées fondées sur des données probantes à propos de nouvelles études ou lignes directrices. L'information doit être tirée de revues, de sociétés professionnelles ou d'une source d'expertise crédible conformément au Code	S. O.	0,5 crédit par heure (maximum de 5 crédits par année)	

Section 1 : Apprentissage collectif

- Aucune exigence de crédit minimale
- Maximum de 50 crédits par cycle quinquennal au titre de la section 1 (activités non agréées)

Connaissances, compétences et habiletés acquises dans le cadre d'activités d'apprentissage collectif ou en équipe, telles que les collaborations interprofessionnelles et les partenariats avec les patient-es. Les activités doivent être interactives par leurs possibilités de discussions, et peuvent avoir lieu en personne ou virtuellement.

Activités admissibles	Activités agréées	Activités non agréées	Exigences relatives à la consignation des crédits
d'éthique et de professionnalisme de l'AMC et à ses Lignes directrices pour les interactions avec l'industrie .			
<p>Discussions de cas pour échanger des idées fondées sur des données probantes à propos de nouvelles recherches et lignes directrices. Voici des exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • concertations avec des équipes soignantes interprofessionnelles et des patient-es; • discussions informelles et réunions d'équipe structurées. <p>* Les tournées régulières auprès des patient-es sont exclues.</p>	S. O.	0,5 crédit par heure	
<p>Apprentissage en partenariat avec les patient-es Apprentissage concernant les besoins, les expériences et les déterminants sociaux de la santé au moyen d'activités axées sur les patients-es dans le but d'offrir des plans de soins holistiques.</p>	1 crédit par heure	0.5 crédit par heure	

Section 2 : Autoapprentissage

- Aucune exigence de crédit minimale

Connaissances, compétences et habiletés acquises dans le cadre d'activités d'apprentissage autonome.

Activités admissibles	Activités agréées	Activités non agréées	Exigences relatives à la consignation des crédits
<p>Examen du contenu éducatif[†] Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • lecture (ressources cliniques numériques telles que UpToDate, Medscape, livres, revues); • écoute (balados); • visionnement (vidéos, webinaires enregistrés). <p>† Aucune possibilité de discussion.</p>	S. O.	0,5 crédit par heure (maximum de 30 crédits par année)	<p>Veuillez inscrire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le titre de l'activité; • un message clé appris; • vos réponses aux questions de réflexion (facultatif).
<p>Cours (asynchrones) Apprentissage individuel avec peu de possibilités de discussion, voire aucune.</p>	S. O.	0,5 crédit par heure	
<p>Entraînement individuel à la tâche Formation pour acquérir ou perfectionner des compétences techniques.</p>	S. O.	0,5 crédit par heure	
<p>Préparation d'activités (auparavant Projet de formation personnelle) Acquisition de connaissances en prévision d'activités telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • répondre à une question clinique ou théorique; • animer une séance ou un exposé pédagogique; • présenter de l'information à des patient·es, des familles ou des collectivités; • rédiger un livre, un chapitre ou un article; • présenter une demande de subvention; • résoudre une question administrative ou liée aux systèmes; • créer une question d'examen orale ou écrite. 	S. O.	2 crédits par heure	
<p>Études postdoctorales (stages de perfectionnement, maîtrise, doctorat)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Études universitaires postdoctorales (maîtrise, doctorat). 	S. O.	50 crédits par initiative (pour une année)	

Section 2 : Autoapprentissage

- Aucune exigence de crédit minimale

Connaissances, compétences et habiletés acquises dans le cadre d'activités d'apprentissage autonome.

Activités admissibles	Activités agréées	Activités non agréées	Exigences relatives à la consignation des crédits
<ul style="list-style-type: none"> • Formation surspécialisée officielle suivie dans le cadre d'un stage de perfectionnement établi et structuré. 			
<p>Stages Activités d'apprentissage structurées visant à répondre à un besoin professionnel et menées avec supervision directe. Exigences : Création d'un objectif d'apprentissage, élaboration d'un plan d'apprentissage en collaboration avec votre mentor·e ou superviseur·e, réception d'une rétroaction sur l'atteinte des objectifs, confirmation de la réussite de l'activité.</p>	S. O.	20 crédits par année	

Section 3 : Rétroaction et amélioration

- Au moins 25 crédits par cycle quinquennal
- Doit inclure une activité de rétroaction reçue, par cycle de cinq ans

Rétroaction reçue

Commentaires reçus concernant vos connaissances, vos compétences ou votre rendement vous permettant de repérer les possibilités futures d'activités d'apprentissage ou d'amélioration de la qualité (AQ).

Activités admissibles	Activités agréées	Activités non agréées	Exigences relatives à la consignation des crédits
<p>Programmes d'autoévaluation agréés Évaluations des connaissances (p. ex. questions à choix multiples ou à réponse courte) qui permettent de repérer les lacunes.</p>	3 crédits par heure	S. O.	<p>Veuillez inscrire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le titre de l'activité; • un message clé appris; • une brève description de ce que vous avez changé dans votre pratique; • vos réponses aux questions de réflexion (facultatif).
<p>Analyse et réflexion sur la rétroaction reçue[†] La rétroaction peut provenir des personnes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • membres de l'équipe interprofessionnelle; • patient·es et partenaires de soins; • pairs et collègues; • sources multiples (p. ex. rétroaction à 360 degrés). <p>Les renseignements et commentaires issus des processus suivants peuvent servir de rétroaction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • évaluation annuelle du rendement (évaluation en milieu de travail annuelle); • vérifications de dossiers; • observations directes; • examens d'articles présentés à des fins de publication et de demandes de subvention; • évaluations de l'enseignement; • examens des données cliniques; • évaluations en milieu de pratique; • séances d'entraînement aux examens oraux (pour les examens de permis d'exercice ou de certification); • cours de réanimation (p. ex. ATLS, ACLS, BLS)*; • autres évaluations du rendement telles que l'évaluation multisources (p. ex. à 360 degrés); • évaluations menées au nom d'ordres des médecins <p>* Si vous n'avez pas reçu de rétroaction directe dans le cadre de l'activité, vous devez l'inscrire à la Section 1.</p>	S. O.	3 crédits par heure	

Section 3 : Rétroaction et amélioration

- Au moins 25 crédits par cycle quinquennal
- Doit inclure une activité de rétroaction reçue, par cycle de cinq ans

Rétroaction reçue

Commentaires reçus concernant vos connaissances, vos compétences ou votre rendement vous permettant de repérer les possibilités futures d'activités d'apprentissage ou d'amélioration de la qualité (AQ).

Activités admissibles	Activités agréées	Activités non agréées	Exigences relatives à la consignation des crédits
<p>† Cette activité donne droit à des crédits pour le temps consacré à l'analyse de la rétroaction et à la réflexion connexe.</p>			
<p>Activités de simulation Participation au débriefage dans le cadre d'une activité de simulation portant sur l'amélioration d'une personne ou d'une équipe. L'activité se déroule dans un milieu de pratique réel ou non (p. ex. pratique des codes d'hôpitaux, simulations translationnelles, simulateurs de tâches ou de techniques ou mannequins, exercices de mise en situation, réalité virtuelle), et les participant·es font ensuite l'objet du débriefage.</p>	3 crédits par heure	1,5 crédit par heure	
<p>Coaching ou mentorat (en tant qu'apprenant·e) Occasion d'améliorer des aspects de la pratique professionnelle et du bien-être personnel grâce à des interactions encadrées par des pairs ou des coachs certifié·es, et planification de mesures au besoin. Les activités de coaching comprennent les éléments suivants: fixer des intentions et des objectifs avec le ou la coach; se prêter à une observation au besoin; lancer une conversation de coaching; écouter; poser des questions; rechercher de la rétroaction; pratiquer le feedforward (se concentrer sur l'avenir plutôt que sur le passé); et effectuer la planification.</p>	S. O.	3 crédits par heure	

Rétroaction fournie Commentaires transmis aux personnes, aux groupes ou aux équipes, ou par rapport à des systèmes.			
Activités admissibles	Activités agréées	Activités non agréées	Exigences relatives à la consignation des crédits
<p>Examen de la rétroaction fournie † Rétroaction fournie, notamment les commentaires ou les renseignements communiqués dans le cadre des activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> évaluation annuelle du rendement (évaluation en milieu de travail annuelle); vérifications de dossiers; observations directes; examens d'articles présentés à des fins de publication et de demandes de subventions; évaluations de l'enseignement; examens des données cliniques; évaluations en milieu de pratique; séances d'entraînement aux examens oraux (pour les examens de permis d'exercice ou de certification); cours de réanimation (p. ex. ATLS, ACLS, BLS)[†]; autres évaluations du rendement telles que l'évaluation multisources (p. ex. à 360 degrés); évaluations menées au nom d'ordres des médecins. <p>† Cette activité donne droit à des crédits pour le temps consacré à réfléchir à votre rétroaction, à la rédiger et à la transmettre.</p>	S. O.	3 crédits par heure (maximum de 15 crédits par année)	<p>Veillez inscrire :</p> <ul style="list-style-type: none"> le titre de l'activité; un message clé appris; une brève description de l'incidence sur votre approche de l'activité; vos réponses aux questions de réflexion (facultatif).
<p>Coaching ou mentorat (en tant qu'enseignant·e) Occasion pour les pairs ou les coachs certifié·es de donner de la rétroaction, ainsi que de réfléchir et d'améliorer leurs compétences, s'il y a lieu. L'activité peut consister à demander de la rétroaction (orale ou écrite) sur les compétences d'encadrement, à y réfléchir et à apporter des améliorations, au besoin, lors des échanges subséquents.</p>	S. O.	3 crédits par heure (maximum de 15 crédits par année)	

Initiatives d'amélioration

Activités réalisées pour améliorer, entre autres, les soins aux patient-es; le bien-être des médecins; les pratiques professionnelles; la formation médicale; les systèmes de santé; l'équité; la diversité et l'inclusion; ainsi que la santé planétaire.

Amélioration de la qualité[‡]

L'Amélioration de la qualité (AQ) est un cadre de résolution de problèmes axé sur l'action qui aide à améliorer la pratique ainsi que le développement personnel et professionnel.

‡ Les activités d'AQ des ordres des médecins sont incluses.

Activités admissibles	Activités agréées	Activités non agréées	Exigences relatives à la consignation des crédits
Amélioration individuelle : activités d'amélioration autonomes.† † Vous pouvez réclamer des crédits pour chaque année de travail à l'initiative d'AQ.	S. O.	25 crédits par initiative d'AQ (pour une année)	Veuillez inscrire : <ul style="list-style-type: none">• le titre de l'activité;• un message clé appris;• une courte description du projet d'AQ et de sa raison d'être;• une brève description de ce qui a changé dans votre pratique;• une demande de rappel 12 mois après la mise en œuvre de votre projet d'AQ pour vous aider à réfléchir aux retombées du changement introduit (facultatif).
Activités d'amélioration collective : initiatives départementales et interprofessionnelles.† † Vous pouvez réclamer des crédits pour chaque année de travail à l'initiative d'AQ.			
Participation à une activité d'AQ collective.† † Vous pouvez réclamer des crédits pour chaque année de travail à l'initiative d'AQ.	S. O.	15 crédits par initiative d'AQ (pour une année)	
Rôle prépondérant dans une activité d'AQ collective.† † Vous pouvez réclamer des crédits pour chaque année de travail à l'initiative d'AQ.	S. O.	35 crédits par initiative d'AQ (pour une année)	

Initiatives d'amélioration

Activités réalisées pour améliorer, entre autres, les soins aux patient-es; le bien-être des médecins; les pratiques professionnelles; la formation médicale; les systèmes de santé; l'équité; la diversité et l'inclusion; ainsi que la santé planétaire.

Amélioration des systèmes

Activités admissibles	Activités agréées	Activités non agréées	Exigences relatives à la consignation des crédits
<p>Participation aux travaux d'un comité^s Activité consacrée à l'amélioration de domaines variés tels que les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soins aux patient-es; • bien-être des médecins; • pratiques professionnelles; • formation médicale; • systèmes de santé; • pratique interprofessionnelle; • équité, diversité et inclusion; • santé planétaire. <p>§ Exigences : structure formelle, processus de nomination, mandat défini, minimum de deux réunions par an.</p>	S. O.	15 crédits par année (présidence), par comité ou 10 crédits par année (membres), par comité	Veuillez inscrire : <ul style="list-style-type: none"> • le titre de l'activité; • un message clé appris; • vos réponses aux questions de réflexion (facultatif).
<p>Élaboration de programmes d'études Concevoir ou mettre à jour des programmes prédoctoraux, postdoctoraux ou de développement professionnel.</p>	S. O.	15 crédits par initiative (pour une année)	
<p>Élaboration d'examens Mettre au point ou actualiser des stratégies d'examen ou d'évaluation.</p>	S. O.	15 crédits par initiative (pour une année)	
<p>Élaboration de guides de pratique clinique Établir des normes de soins, notamment pour votre département, votre hôpital ou votre spécialité.</p>	S. O.	15 crédits par initiative (pour une année)	
<p>Enquête, déclaration et analyse à la suite d'un événement indésirable L'investigation d'un événement indésirable et la recommandation d'améliorations peuvent inclure la révision des soins cliniques.</p>	S. O.	5 crédits par initiative	